

22 avr 2021 -09:58

Echange de bonnes pratiques des entreprises pour favoriser l'équilibre de la vie professionnelle et de la vie privée - Webinaire

Bruxelles, le 22 avril 2021 – Que mettent en place les entreprises pour renforcer la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle de leurs employé-e-s ? Cette question sera au centre du webinaire organisé par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes ce vendredi 23 avril 2021 dans le cadre du projet Parents@work.

Si beaucoup d'entreprises sont convaincues par les aspects positifs d'une conciliation équilibrée de la vie privée et de la vie professionnelle pour leurs travailleur-r-se-s et ce, tant en termes de bien-être au travail que de productivité, il n'est pas toujours évident, pour les employeurs, de trouver la bonne formule.

Dans le cadre du projet Parents@work, l'Institut a recueilli auprès de différentes entreprises plusieurs exemples de pratiques innovantes qui favorisent l'équilibre de la vie professionnelle et de la vie privée des hommes et des femmes.

Concrètement, quatre entreprises ont été sélectionnées pour présenter leurs bonnes pratiques : congé de paternité allongé, assistance au niveau des tâches ménagères, intervention financière dans les frais de garde d'enfants ou encore flexibilité accrue à la demande des travailleur-r-se-s en sont quelques exemples.

Lors de ce webinaire les entreprises partageront leurs expériences avec d'autres employeurs et responsables RH afin de les aider à élaborer des politiques de conciliation favorables aux parents et à l'égalité.

Un débat sera ensuite organisé avec des représentants des employeurs (FEB et UNIZO) autour des questions suivantes : Comment aborder ces questions en tant qu'employeur ? Quelles mesures instaurer ? Quels sont les facteurs de réussite ? Est-ce possible dans une PME ?

Enfin, ce webinaire sera également l'occasion de présenter une [boîte à outils en ligne](#) contenant de nombreuses bonnes pratiques ainsi que des checklists pratiques pour aider les employeurs dans leurs démarches.

La conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle est un enjeu majeur pour les entreprises mais aussi pour toute la société. La crise du COVID nous a rappelé à quel point les femmes assumaient une grande partie des tâches domestiques et de soins. Il s'agit aujourd'hui de prendre des mesures qui permettront d'améliorer la conciliation tout en renforçant l'égalité de genre sur le marché du travail.

Contact presse

Véronique De Baets

E-mail : veronique.debaets@iefh.belgique.be

Tél. : 02 233 40 34 /0479 25 04 41

<http://igvm-iefh.belgium.be>

Créé en décembre 2002, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est l'institution publique fédérale indépendante qui a pour mission de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination ou d'inégalité fondée sur le sexe, et ce par

l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés. L'Institut vise à ancrer l'égalité des femmes et des hommes dans la société pour qu'elle devienne une évidence dans les mentalités et les pratiques.

Toute personne, victime de discrimination fondée sur le sexe, peut s'informer sur ses droits ou déposer plainte gratuitement et en toute confidentialité auprès de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes via le numéro vert 0800/12.800 ou via son site internet <http://igvm-iefh.belgium.be>.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 233 44 00
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Véronique De Baets
Contact de presse
+32 2 233 40 34
veronique.debaets@iefh.belgique.be

Liesbet Vanhollebeke
Experte en communication
+32 233 41 75
liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be